



Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**

Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITÉ 2017

- STRUCTURES RELAIS SIAO -

**SAINT-BRIEUC
LOUDEAC**

Mars 2018

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L’ACTION	3
2. MODALITES D’ORGANISATION	3
3. QUELQUES DONNEES QUANTITATIVES	4
3.1. Les rendez-vous	4
3.2. Le profil des personnes reçues	5
4. PERSPECTIVES	6

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Depuis janvier 2011, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation 22 (SIAO 22), via la Commission Unique d'Attribution, est devenu l'espace de centralisation de l'offre et de la réponse en matière d'hébergement pour le département.

Dans ce cadre, une organisation départementale a été mise en place sur chacun des territoires d'implantation des structures permettant de recevoir les personnes demandeuses d'un hébergement et de transmettre leur demande à l'opérateur SIAO. Cette implantation a pris le nom de « **Structure relais SIAO** » sur chacun des territoires (Saint-Brieuc, Guingamp, Lamballe, Dinan, Lannion, Loudéac, Paimpol, Rostrenen).

Un dossier unique d'évaluation a été conçu pour l'ensemble des structures évaluatrices et sert de cadre pour la réalisation et la transmission des éléments recueillis au SIAO 22.

ADALEA assure cette mission de structure relais SIAO sur les territoires de Saint-Brieuc et Loudéac. Ainsi, les personnes rencontrées et/ou orientées vers nos différents services, qu'elles relèvent de l'urgence, d'un dispositif d'insertion (CHRS, Stabilisation, ALT) ou d'un logement adapté (résidence accueil, maison relais, résidence habitat jeunes) sont orientées par les secrétariats et les travailleurs sociaux vers les structures relais de Loudéac ou de Saint-Brieuc.

Par ailleurs, dans le cadre d'un conventionnement avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), nous intervenons en Maison d'Arrêt au titre du Dispositif de Préparation à la Sortie de Maison d'Arrêt (DPSMA) et nous recueillons également les demandes des personnes incarcérées qui sont en perspective de sortie pour les transmettre au SIAO 22.

2. MODALITES D'ORGANISATION

Concernant le site de Loudéac, deux créneaux de rendez-vous par semaine sont dégagés pour pouvoir effectuer ces entretiens d'évaluation de RDV. De l'information a été faite sur ce secteur notamment auprès de la structure d'urgence gérée par le CCAS mais aussi auprès des travailleurs sociaux.

Concernant le site de Saint-Brieuc plusieurs paramètres ont été pris en compte pour répondre à une demande de public très diversifiée :

- Permanences (deux créneaux de rendez-vous par semaine) sur le site de Rochard afin de recueillir les demandes des femmes victimes de violences conjugales et les recevoir si besoin en lien avec un travailleur social de la structure plus spécifiquement formé à cette problématique.
- Permanences sur l'ensemble de la semaine sur le site de la Corderie pour recevoir les demandes des personnes qui sollicitent un rendez-vous.
- Point mensuel avec le Trait d'Union concernant les personnes hébergées sur ce lieu et demandeuses d'un hébergement d'insertion.
- Permanences à la Maison d'arrêt de Saint Brieuc une demi-journée par semaine, dans le cadre du DPSMA et recueil des demandes SIAO des personnes sortantes.

Bien entendu, une souplesse est apportée en fonction de la nature des demandes et des prises de rendez-vous. Suivant les lieux, des créneaux peuvent être ajoutés ou compensés par d'autres sur d'autres lieux.

Un créneau de rendez-vous dure environ 1h30, durant ce temps le dossier unique est complété sur la base des éléments recueillis auprès de la personne.

3 phases de travail se dégagent de la mission de l'évaluateur structure relais SIAO :

1. **Le premier entretien** au cours duquel la demande est formulée et qui permet dans le même temps de compléter le dossier unique qui sera transmis, après signature du demandeur, à l'opérateur SIAO. A noter qu'il arrive parfois que ce dossier ne puisse être totalement complété lors du premier entretien faute d'avoir tous les éléments par le demandeur et qu'un deuxième échange soit nécessaire.

2. **Un mois après le premier entretien**, pour les personnes qui n'ont pas intégré le dispositif sur lequel elles étaient positionnées, l'évaluateur de la structure relais SIAO effectue une mise à jour et vérifie le maintien de la demande après avoir pris contact avec le demandeur par téléphone.
3. **Trois mois après le premier entretien**, pour les personnes qui n'ont toujours pas intégré le dispositif sur lequel elles étaient positionnées, l'évaluateur de la structure relais SIAO propose à la personne un nouveau RDV physique pour réévaluer la demande en fonction des évolutions dans le parcours du demandeur et vérifier le maintien de sa demande.

A chacune de ces trois étapes, qui permettent de maintenir le lien avec le demandeur, les éléments recueillis sont transmis à l'opérateur SIAO.

Enfin, après évaluation, s'il s'avère que la personne ne relève pas d'un dispositif SIAO, une autre préconisation est formulée par le professionnel de la structure relais, le dossier n'est pas transmis au SIAO.

3. QUELQUES DONNEES QUANTITATIVES

3.1. Les rendez-vous

Le tableau ci-dessous résume l'activité de la structure relais mensuellement en termes de rendez-vous fixés sur la base des demandes formulées par les personnes à la recherche d'un hébergement et des rendez-vous réellement honorés suite à ces propositions.

Mois 2017	Nombre de rendez-vous fixés		Nombre de rendez-vous honorés	
	Saint-Brieuc	Loudéac	Saint-Brieuc	Loudéac
Janvier	63	11	41	6
Février	58	11	39	7
Mars	72	9	50	8
Avril	45	13	24	7
Mai	52	7	31	4
Juin	43	6	31	4
Juillet	46	9	27	8
Août	62	7	44	5
Septembre	37	11	22	11
Octobre	64	13	37	9
Novembre	36	9	28	5
Décembre	52	7	24	4
TOTAL	630	113	398	78
TOTAL GENERAL	743		476	

Au cours de l'année 2017, 743 créneaux de rendez-vous ont été planifiés sur les sites de Saint-Brieuc et de Loudéac (744 en 2016).

64% rendez-vous ont été honorés par les demandeurs (66% en 2016).

3.2. Le profil des personnes reçues (base dossier SIAO transmis et non transmis)

■ Composition des ménages demandeurs

	2016 - Loudéac	2016 – Saint Briec	2017 - Loudéac	2017 – Saint Briec
Hommes seuls	19%	55%	48%	53%
Femmes Seules	48%	18%	19%	19%
Femmes avec enfants	20.2%	15%	17%	16%
Hommes avec enfants	3.2%	4%	7%	4%
Couples	4.3%	5%	3%	5%
Couples avec enfants	5.3%	3%	6%	3%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Sur Loudéac, après une année 2016 au cours de laquelle le nombre de femmes seules avait considérablement augmenté, les pourcentages se rapprochent des années précédentes avec 19% de femmes seules (-29%) et 48% d'hommes (+29%).

En moyenne sur les deux secteurs,

- Les personnes seules représentent près de 70% des demandes
- Les familles monoparentales représentent 22% des demandes
- Les couples, avec ou sans enfants 8.5%.

Ces chiffres restant dans la lignée de ceux de 2016.

■ Origine de la demande de rendez-vous

	2016 - Loudéac	2016 – Saint Briec	2017 - Loudéac	2017 – Saint Briec
personne elle-même	31,1%	35%	38,53%	34,24%
MDD	20%	15%	23,85%	14,39%
Centres Hospitaliers	3,3%	6%	-	6,06%
services tutelle	-	2%	-	2,27%
CADA	-	1%	-	1,36%
CLAJJ et FJT	-	4%	-	0,45%
115	1,1%	1%	1,83%	2,12%
CCAS	-	-	-	1,36%
CMP	12,2%	1%	7,34%	0,30%
Accueil Ecoute Femmes	-	4%	1,83%	5,30%
Accueil de jour	-	11%	-	8,33%
Mission locale	19%	-	12,84%	1,21%
SPIP	1,1%	8%	-	8,64%
Autre	12.2%	13%	13,76%	13,93%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

La part des ménages effectuant seuls la démarche a augmenté de 7% sur Loudéac.

Les MDD restent sur les deux territoires le premier partenaire à l'origine des demandes. Suivent pour Saint-Briec les accueils de jour notamment pour l'orientation des femmes victimes de violence et le SPIP avec qui notre partenariat grandit au fil des années.

Pour Loudéac, le CMP et la mission locale restent deux grands partenaires, ce qui s'explique par la proximité physique (la mission locale travaillant dans les mêmes locaux), de fonctionnement (convention de partenariat avec l'AHB) et de concertation autour des ménages accompagnés.

4. PERSPECTIVES

Le nombre de créneaux de rendez-vous est stable et le nombre de ménages se présentant aux rendez-vous augmente légèrement avec 17 rendez-vous honorés supplémentaires.

Tout comme l'année passée, le bilan est l'occasion de mettre en lumière certaines initiatives ou questions du côté des évaluateurs.

■ Le partage d'information

Tout comme il l'a été dit en 2016, l'opérateur SIAO ou la CUA peuvent demander des informations complémentaires qui nécessitent de contacter des partenaires. Ces demandes arrivant en aval du rendez-vous d'évaluation, l'information au ménage et le recueil de son accord n'a pu être fait. Le ménage n'est pas forcément joignable. Comment se gèrent ces situations.

D'autre part, qu'est ce qui autorise ou encadre ce partage d'information ? des partenaires ont pu exprimer des refus ou des réticences à ces échanges.

Ce point est à l'ordre du jour des rencontres évaluateurs organisées par le SIAO en 2018.

■ Le suivi des ménages

Certains évaluateurs ont été sollicités par des partenaires (AS de secteur ou mandataires) pour présenter des situations en commissions locales, constituer des dossiers DALO... Il est important de préciser que la place de l'évaluateur reste un rôle d'évaluation de la demande, si besoin d'information et d'orientation et non d'accompagnement social. Le suivi des ménages qui ne sont pas en capacité d'effectuer seuls des démarches posait déjà question en 2016.

■ Le partenariat avec le Trait d'Union

En tant que structure relais et dans le but d'améliorer les informations autour de l'actualisation pour les demandeurs, des points mensuels ont été instaurés entre le Trait d'union et nos services. Ces temps sont l'occasion de faire le point sur les rendez-vous pris, honorés, oubliés ; d'échanger vers de la meilleure interconnaissance et de pouvoir faire des rappels aux personnes concernées avant date butoir sur l'actualisation de leur demande.

■ Les rencontres évaluateurs

Une première session d'animation des structures relais SIAO a eu lieu entre novembre 2012 et juin 2014 (8 journées de rencontres entre évaluateurs SIAO).

Ces rencontres ont notamment donné lieu à la publication en octobre 2014 du guide pratique des professionnels évaluateurs SIAO. Une nouvelle session a été proposée à partir de Décembre 2017.

Cette nouvelle session a pour but de venir en appui aux nouveaux professionnels évaluateurs SIAO (au sein des structures relais SIAO, des FJT) et d'informer sur l'environnement qui évolue : nouveaux dispositifs ou mesures (ASRL, AESF, etc.), nouveau système d'information pour le SIAO (SI SIAO), modalités de partage d'informations, etc.



Trois objectifs :

- Échanger sur les pratiques professionnelles d'évaluation et d'orientation
- Actualiser le guide pratique
- Former les professionnels évaluateurs pour leur permettre de s'approprier le nouveau Système d'Informations (SI SIAO)

Trois thématiques y seront abordées : les dispositifs jeunes et DAHO, le secret professionnel et le partage d'informations, le nouveau logiciel SI SIAO.

Cette session se poursuivra en 2018 pour un total de 4 journées complètes par évaluateur.